

Rémunération des dirigeants : le « say on pay » se généralise

Le gouvernement français est dans la dernière ligne droite pour un projet de loi prévu fin mars sur le rapport de la mission d'information sur la gouvernance de la commission des Lois de l'Assemblée nationale qui propose de faire voter les actionnaires sur la politique de rémunération, mais aussi sur les montants des rémunérations, avec une discussion sur le caractère contraignant ou consultatif du vote.

Dans le monde, le « *say on pay* » est une pratique qui se généralise. 15 pays de l'Union européenne ont déjà adopté ce principe, avec des modalités différentes :

- vote contraignant des actionnaires aux Pays-Bas, ou dans les pays nordiques, mais ne portant pas sur les mêmes aspects ;
- vote contraignant total en Norvège ;
- recommandations générales pour les éléments variables de la rémunération variable au Danemark, et avant qu'un contrat ne soit signé et vote rétrospectif de la rémunération des dirigeants ;
- « *say on pay* » de manière consultative en Espagne ou l'Allemagne ;
- système consultatif à un système mixte, avec un vote contraignant sur la politique de rémunération tous les trois ans et un vote consultatif sur la mise en oeuvre de la politique de rémunération pour l'année précédente au Royaume-Uni ;
- vote consultatif aux USA.